



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 4225

Texte de la question

M Dominique Perben signale a l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret l'inquietude des organisations professionnelles face a l'evolution des enveloppes « prêts speciaux » pour les PAM et les CUMA. En effet, la degradation des prêts speciaux aux CUMA est particulierement inquietante au moment ou l'on note une progression sensible des investissements realises en CUMA. Un reajustement de l'enveloppe MTS CUMA doit intervenir rapidement afin que les agriculteurs qui choisissent de se regrouper pour limiter les charges de mecanisation ne soient pas defavorises. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixee a 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifies accordee aux CUMA a ete portee a 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'annee, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport a l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux realisations de la meme annee. Portee par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifies s'est neanmoins poursuivie, entrainant de longs delais d'attente de realisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la foret souhaite encourager l'evolution des CUMA, il semble toutefois necessaire de preserver, par la definition de regles claires, les conditions d'un developpement harmonieux et coherent avec leur vocation. Aussi a-t-il demande a ses services d'etudier avec la profession l'ensemble des problemes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalites de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela etant, convaincu de la necessite de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de reduction des couts, le Gouvernement mettra tout en oeuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatees cette annee puissent etre resorbees. Ainsi l'enveloppe de prêts speciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisee.

Données clés

Auteur : [M. Perben Dominique](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4225

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2847